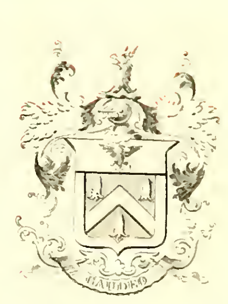




aux Colonies sont habituées à aller les jambes nues. Au reste, cette atrocité n'a point comprimé l'énergie française, et, depuis qu'elle est mise en pratique, ses auteurs ont souvent éprouvé que rien ne peut arrêter celui qui combat pour la liberté.

*Signé*, REUBELL.

Par le Directoire exécutif :

*Le secrétaire-général, signé*, LAGARDE.

Pour copie conforme,

*Les représentans du peuple secrétaires du Conseil des Cinq-cents. Signé*, DESMOLIN, COLLOMBEL (de la Meurthe), HOURIER-ELOI, BACHELOT, *secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an V.

n°. 20

CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

# MESSAGE.

*EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.*

Du 4 ventôse, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

*Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-cents.*

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LE 16 pluviôse dernier vous avez demandé au Directoire exécutif des renseignemens sur les causes de la détention du citoyen Savary, déporté de Saint-Domingue, et détenu à Brest.

Savary, prévenu, sur ses propres écrits, d'être l'un des principaux chefs de la révolte qui a éclaté à Saint-Domingue, et par suite de laquelle une grande partie de l'isle a été livrée aux Anglais, vient d'être traduit devant le tribunal criminel du département du Finistère, pour y être jugé.

Dès le 11 nivôse dernier, le Directoire exécutif avoit chargé son commissaire près le tribunal de cassation de demander, conformément à l'article 254 de la constitution, un tribunal d'attribution pour juger le prévenu. Le 5 pluviôse, le tribunal de cassation a désigné le tribunal criminel du Finistère. Le ministre de la justice a de suite transmis au commissaire du pouvoir exécutif près ce dernier tribunal toutes les pièces qui doivent servir à la procédure.

Le Directoire exécutif croit, par ces détails, avoir satisfait à votre demande.

*Le président du Directoire exécutif,*

*Signé*, REUBELL.

Par le Directoire exécutif :

*Le secrétaire général. Signé*, LAGARDE.

Pour copie conforme,

*Les représentans du peuple secrétaires du Conseil des Cinq-cents. Signé*, COLLOMBEL (de la Meurthe), BACHELOT, HOURIER-ELOI, *secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an *5*.

